

Achats groupés de kits photovoltaïques

2.

Dans le cadre de la transition énergétique, les collectivités et les Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) peuvent proposer des achats groupés de kits photovoltaïques « plug and play » à destination des particuliers. Faciles à installer, ces kits, composés d'un à quatre modules photovoltaïques équipés de micro-onduleurs, peuvent être branchés sur une prise électrique classique et installés au sol ou en toiture. Ils permettent ainsi aux ménages de couvrir une partie de leur consommation électrique de base.

Cibles



Citoyens



Entreprises



Collectivités

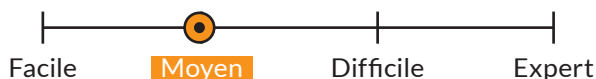


Communautés d'Énergies
Renouvelables (CER)

Objectifs

- Profiter des économies d'échelle sur le matériel et le transport grâce à l'achat groupé.
- Encourager le développement de microcentrales de production d'énergies renouvelables (EnR).
- Sensibiliser les particuliers à la gestion de leur consommation électrique en lien avec l'installation de kits photovoltaïques, en les incitant à adapter leur consommation aux heures de production solaire.
- Dynamiser une Communauté d'Énergies Renouvelables (CER) à l'échelle territoriale par des réunions publiques, des actions de communication et des ateliers de montage de kits.

Mise en œuvre



Étapes du processus

1. La Communauté d'Énergies Renouvelables (CER) ou la collectivité sélectionne un fournisseur de kits photovoltaïques pour lancer l'opération. Le réseau des Centrales Villageoises privilégie, par exemple, Solarcoop, une coopérative issue des Centrales Villageoises du Pays Mornantais. Un accord est établi sur le calendrier, le plan d'action et les modalités financières éventuelles (ex : commission versée à la CER selon le nombre de kits achetés).
2. La CER ou la collectivité mène une campagne d'information pour promouvoir l'opération: réunions publiques, webinaires, sollicitations des médias locaux, envoi de newsletters, etc.
3. Passation des commandes. Les particuliers commandent individuellement leur kit auprès de Solarcoop (ou d'un autre partenaire retenu), en mentionnant leur participation à la commande groupée.
4. Une fois la commande clôturée, les kits sont livrés à la CER ou à la collectivité, qui assure leur répartition auprès des ménages ayant participé à l'achat groupé.
5. La CER ou la collectivité peut organiser des ateliers collectifs pour accompagner les participants dans le montage de leurs kits photovoltaïques.

Retour d'expérience



Cette initiative, facile à mettre en place, a déjà montré des résultats très positifs dans plusieurs Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) du réseau des Centrales Villageoises. Par exemple, la CER des Centrales Villageoises de la Weiss a réussi à vendre 91 kits solaires dès sa première opération, permettant d'installer une puissance totale de 73,5 kWc. En plus de favoriser l'autoconsommation d'énergie renouvelable, cette action a permis de faire connaître la CER dans la région, grâce à une forte visibilité dans les médias : articles dans la presse locale, reportage sur France 3 Région, etc.



Bonnes pratiques

- ☐ Préparer en amont une communication efficace pour bien informer et mobiliser les participants.
- ☐ Sensibiliser les acheteurs à mieux adapter leur consommation d'électricité pour éviter le risque d'« effet rebond » (consommer plus simplement parce qu'on produit sa propre énergie).
- ☐ Transformer cette vente en opportunité de mobilisation pour la Communauté d'Énergies Renouvelables (CER) : au-delà des ventes, attirer de nouveaux bénévoles, sociétaires ou sympathisants.
- ☐ Orienter les particuliers disposant d'une toiture adaptée et d'un budget suffisant vers une installation photovoltaïque plus conséquente. Une entreprise comme [Solarcoop](#) peut réaliser du conseil auprès des particuliers.